

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration
Séance du 8 juillet 2025**

Délibération n° 2025-07-25

Objet : Affectation du résultat- Correction erreur matérielle

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristina MARTINEAU,
Madame Maryse ARTHAUD, Madame Muriel BETEND, Madame Virginie DEMARS,
Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Laure GUYONVARH,
Monsieur Philippe IMBERT, Monsieur Antoine PELCE.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu
GARABEDIAN,
Monsieur Mamadou DISSA donne pouvoir à Madame Muriel BETEND

Excusé-e-s :

Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Madame Agathe FORT, Monsieur Jean-Joseph
PARRIAT, Monsieur Nicolas BOILLOUX,
Monsieur Frédéric GEAI, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY.

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération a pour objet de corriger la délibération 2025-05-14
concernant l'affectation du résultat du Budget principal.

Il convient de prendre en compte les éléments suivants :

Budget Principal	Montant	Imputation
002 Recettes Fonctionnement	+ 438 424.29 €	001
Chapitre 012 Dépenses	+ 438 424.29 €	64111
001 Recettes Investissement	+ 320 185.58 €	002
Chapitre 21 Dépenses Reports	+ 6 900.00 €	21532
Chapitre 21 Dépenses	+ 313 285.58 €	2188

Je vous demande donc, mesdames et messieurs, de bien vouloir approuver la présente délibération.

A la majorité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 10 juillet 2025
Le Président
Cédric Van Styvendael

